

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Norme NF ISO 11014-1 – Novembre 1994

Indice de classement T 01-102

Directive 91/155/CEE dernièrement modifiée par la directive 2001/58/CE du 27 juillet 2001

Mis en conformité au règlement n° 1272/2008 ou CLP

### 1 – IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom du Produit : \*.\* HJD  
Fabricant/Fournisseur : RI! A PERS" N  
Nom : ! ECAC" L INTERNATIONAL  
Adresse : Z.I. Auguste 3 – BP 3 – 33610 CESTAS cedex  
Téléphone : 33 (0)5 56 68 05 06  
Télécopie : 33 (0)5 56 68 03 89

Numéro de sécurité : En France : ORFILA, n° 01 45 42 59 59 pour les substances et préparations dangereuses classés très toxiques, toxiques ou corrosives (T+, T, C) et déclarées à cet organisme, Code du Travail (art. L 231-7) ou CSP (art. L 626-1)

Service à contacter : 33 (0)5 56 68 05 06

E-mail de la personne responsable : gestionco@mecacyl.com

Internet : <http://www.mecacyl.com>

### & ' IDENTIFICATION DES DANGERS

PRINCIPAUX DANGERS :

Effets sur la santé : Provoque une irritation cutanée  
Provoque une sévère irritation des yeux

Risques : Les données disponibles montrent que selon les critères définis dans l'arrêté du 20/04/1994 pris en application de la Directive de base 67/548/CEE du J.O.C.E du 27 juin 1967 et ses amendements successifs notamment le règlement n° 1272/2008 ou CLP cette préparation est classée comme : Catégorie 2 : IRRITANTE POUR LES YEUX ET LA PEAU H319/H315



ATTENTION

- Phrases de prudence : P305 En cas de Contact avec les yeux/ P351 : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes / P338 : Enlever des lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer /P337 : Si l'irritation oculaire persiste P313, consulter un médecin.

P302 En cas de contact avec la peau / P352 Laver abondamment à l'eau /P332 En cas d'irritation cutanée / P313 : consulter un médecin

Mais aussi :

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation

P102: Tenir hors de portée des enfants

Ne pas ingérer.

Effets sur l'environnement : Peut entrainer des effets néfastes à long terme sur l'Environnement

Informations complémentaires : En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant.

Les données de sécurité ne doivent pas être utilisées pour d'autres transformations du produit en laboratoire ou autre site industriel.

## 1. COPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### SUBSTANCE

Nom chimique, usage : HJ 404

Nature chimique : Fluide diméthylpolysiloxane industriel - decaméthylpentasiloxane solvée chlorée - additifs pour huiles – aromatiques.

*Les risques liés à l'utilisation du réactif intermédiaire de decaméthylpentasiloxane chlorée étant donné sa concentration ne concernent que le fabricant RIMA PERSYN en particulier lors de la manipulation du composant en circuit de fabrication captif.  
Les risques liés à ce composant ne concernent ni le produit fini ni sa manipulation.*

## 5. PREMIERS SECOURS

Contact avec la peau : rinçage à l'eau immédiat et abondant  
Oter tout vêtement ou chaussure souillés.  
Laver à l'eau savonneuse.  
En cas d'inflammation (rougeur, irritation, ..), consulter un médecin.  
Montrer cette fiche au médecin.

Contact avec les yeux : rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées.  
En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste

Ingestion : Ne JAMAIS tenter de faire vomir. Rincer la bouche à l'eau  
Appeler un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation : Aucune vapeur n'est dégagée par le produit.  
Soustraire le sujet de l'exposition. Mettre au repos. Consulter éventuellement un médecin. Montrer cette fiche au médecin

## 9. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Indications : Produit infusible, ininflammable

- appropriés : pas de mesures particulières

- déconseillés : pas de mesures particulières

- Protection des intervenants : Appareil de protection respiratoire isolant autonome.

-Eviter l'injection d'oxygène pur

**! ESURES ; PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

Pr#cautions indiíidu + s :

- produit mis à disposition en volume fractionné inférieur à 1 l, emballé, prêt à l'emploi
- Equipement individuel:  
Lunettes de sécurité.  
gants appropriés.  
Pour plus d'informations, se reporter au § 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".  
<4=

Pr#cautions -our +a -rot ction d +\$ níronn m nt : sans

- produit mis à disposition en volume fractionné inférieur à 1 l, prêt à l'emploi donc pas de précaution particulière

En cas dépannage, arrêter la fuite. Redresser les emballages endommagés (fuite en haut) pour stopper l'écoulement du liquide. Contenir l'écoulement.

Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.

! #t3od s d n tto7a% :

Récupération :

Recueillir le produit dans un récipient de secours : convenablement étiqueté, bien fermé. <4=

Conserver le produit récupéré pour élimination ultérieure.

Neutralisation :

Absorber le liquide non récupérable avec du sable sec ou un absorbant sec inerte.

Nettoyage/décontamination :

Décontamination et lavage des sols avec : un solvant ou détergent puis laver à grande eau.

Elimination :

Faire incinérer les matières imprégnées en installation autorisée.

**> ' ! ANIPULATION ET STOC?A (E**

! ani-u+ation

Produit livré emballé en flacon en PET ou bidon acier (maximum 1 L)

Conseils d'utilisation : Suivre le mode d'emploi

Précautions à prendre : Travailler dans un lieu bien ventilé

Stoc@a%

Produit livré en vente fractionnée prêt à l'emploi

! sur s t c3ni, u s :

Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet, accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.

Conditions d stoc@a% :

- Pas de mesure particulière, se reporter au paragraphe 2

! atiAr s incom-atib+ s :

- PVC (à éviter)

Conditions d\$ mba+a% :

! at#riau8 d\$ mba+a% :  
B A #6it r : PVC, caoutchouc naturel à 100%  
- R command#s : PET

## 8 – CONTROLE DE L'É)POSITION ' PROTECTION INDIVIDUELLE

### Mesures d'ordre technique :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. En cas de ventilation insuffisante, utilisez pour plus de sécurité un masque respiratoire filtrant anti-gaz

### Paramètres de contrôle :

**Valeurs limites d'exposition** : Pas de mesure particulière, se reporter au paragraphe. 2

**Procédures de surveillance** : Pas de mesure particulière, se reporter au paragraphe. 2

E, ui- m nts d -rot ction indiéidu + :

- Protection des mains : Gants de protection  
- Protections des yeux : Lunettes  
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection  
Moyens collectifs d'urgence conseillés : Fontaine oculaire. Douches de sécurité

## D ' PROPRIETES PH"SIQUES ET CHIMIEUES

As- ct :

- Etat physique : liquide  
- Couleur : Jaune Translucide

Od ur : nul à infime

PH : non applicable, produit non soluble

T m-#ratur s caract#risti, u s : Température ambiante

Caract#risti, u s d\$in\*+ammabiit# : Point d'éclair vase fermé (°C) EN227 719 : 153

! ass 60+umi, u (densité à 25°C) : 1,369

So+ubiit# : Stable

Ciscosit# à 80°C ISO 3104 : 3,82

Co+atiit# % 1 heure à 250° : 19,32

C ndr s su\*at# s % NFT 60-143 : 8,78

Indic d\$acid mg/KOH/g NFT 60-112 : 0,256 (huile moteur 1,828)

## FG ' STA2ILITE ET REACTICITE

Stabiit# : Stable à température ambiante

R#actions dan% r us s : *aucunes dans l'utilisation conseillée du fabricant et du mode d'emploi*

- Conditions à éviter :

- Matières à éviter :

- Produits de décomposition dangereux : Par combustion forme des vapeurs chlorés, des oxydes de carbone

- Produits de résidus de combustion : cendres silico carbonées

## FF ' INFOR! ATIONS TO)ICOLO (IEUES

To8icit# ai%uH : (orale Rat)

DL50 > 2000mg/kg – Selon OCDE N°423 (17/12/2001)

Classée en catégorie de danger 5 ou non classée selon le système de classification

Globalement Harmonisé (1998) – Etude EVIC France Ti 484 /02-3269

En accord avec le Règlement (EC) n°1272/2008, aucun mot ou phrase de risque n'est requis.

(Expertise Laboratoire PSYCHER BIO DEVELOPPEMENT)

E\*\* ts +ocau8 : (yeux, peau)

- préparation irritante pour les yeux chez le Lapin (R 36) – Selon OCDE N°405

(24/02/1987) – Etude EVIC France Ti 482 / 02-3269

En accord avec le Règlement (EC) n°1272/2008, la préparation est classé H319 : Provoque une sévère irritation des yeux (Expertise Laboratoire PSYCHER BIO DEVELOPPEMENT)

- préparation irritante pour la peau chez le Lapin (R 38) – Selon OCDE N°404

(17/07/1982) – Etude EVIC France Ti 482 / 02-3269

En accord avec le Règlement (EC) n°1272/2008, la préparation est classé H315 : Provoque une irritation cutanée

(Expertise Laboratoire PSYCHER BIO DEVELOPPEMENT)

## F& ' INFOR! ATIONS ECOLO (IEUES

DEGRADABILITE

*en cours ; biodégradabilité par évaporation et disparition des bases au sol à 95 % en 6 mois pas de pollution de nappe phréatique, pas de bio accumulation.*

BIODEGRADABILITE :

*en cours par évaporation et disparition*

BIOACCUMULATION

*en cours : pas de bio accumulation significative*

ECOTOXICITE :

*en cours de travaux*

## F1 ' CONSIDERATIONS RELATICES A L'ELI! INATION

DECHETS DES RESIDUS : Pas de déchets

E! 2ALLA (ES SOUILLES : Flacon PET et/ou bidon acier recyclable

## F5 ' INFOR! ATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### RE(LE) ENTATIONS INTERNATIONALES :

Coi s t r r s :

- Rai+/rout IRID /ADRJ : NON REGLEMENTE
- Coi maritim II! D(J) : NON REGLEMENTE
- Coi a#ri nn IOACIBIT/IATABD(RJ) : NON REGLEMENTE

## F9 ' INFOR! ATIONS RE(LE) ENTAIRES

R#%+ m ntations Communautair s : OUI

Eti, u ta% CEE : OUI

-Identification du produit dangereux : Nom du produit :\*. \* HJD

-Indications de dangers : ATTENTION

- Phrases de risque : H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 : Provoque une irritation cutanée

- Phrases de prudence : P305 En cas de Contact avec les yeux/ P351 : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes / P338 : Enlever des lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer /P337 : Si l'irritation oculaire persiste P313, consulter un médecin.

P302 En cas de contact avec la peau / P352 Laver abondamment à l'eau / P332 En cas d'irritation cutanée / P313 : consulter un médecin

Mais aussi :

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation

P102 : Tenir hors de portée des enfants

Ne pas ingérer.

## F: ' AUTRES INFOR! ATIONS

T7- s d\$utiisations :

- R command# s : se reporter à la fiche technique

*La présente fiche de données de sécurité complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi.*

*L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.*

*Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes Réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit, qu'il connaît.*